



Conseil communal  
Bureau du Conseil

## Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

### Préavis No 22 - 2017 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017, 2<sup>ème</sup> série

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 7 novembre 2017 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les explications supplémentaires données aux commissaires.

#### Préambule

L'objet du préavis est bien connu de la Commission, elle n'y revient pas. Mais elle peut remarquer que le montant des deuxièmes séries de crédits supplémentaires est toujours plus élevé que pour les premières, les sommes au budget dans le même compte laissant encore une marche de manœuvre en début d'année. Il faut aussi préciser que l'impact sur les comptes 2017 n'est pas du total des crédits supplémentaires, mais de seulement d'une partie de ceux-ci. Par exemple tout ce qui concerne les réseaux sera payé par les taxes.

#### Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

##### 4.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (page 4) :

*Service des ressources humaines* : le remplacement est venu d'une personne extérieure et n'a pas été effectué en interne. La compensation partielle provient comme d'habitude des APG.

##### 4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (page 5) :

350. - *Bâtiments locatifs* : la réfection totale d'un appartement reste exceptionnelle et ne peut donc pas être prévue au budget. Le loyer sera réévalué après les

travaux, mais cette compensation n'interviendra que l'année prochaine et n'affecte donc pas les comptes 2017.

512. - *Bâtiments scolaires* : comme pour les dégâts d'eau du Restaurant du Port, ceux du Collège Arnold Reymond sont en partie couverts par l'assurance.

812. - *Réseau d'eau* : malgré les coûts engendrés par leur entretien, la propriété des sources de Montpreveyres reste intéressante pour la Commune de Pully.

823. - *Service électrique* : le montant des tâches externalisées sera en partie compensé par une non dépense dans la masse salariale, mais celles-ci restent quand-même plus onéreuses que lorsque le travail est effectué en interne.

#### 4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle (pages 6-7)

451. - *Ordures ménagères et déchets* : la Direction des travaux fait le constat que le tri est moins bon, ce qui génère cette augmentation de l'enlèvement et de l'incinération des ordures ménagères. Rien n'empêche de penser que les restrictions imposées par la déchèterie de la Perraudettaz y sont aussi pour quelque chose. Toutefois, ces respectivement 20'000 et 30'000 francs sont compensés par une diminution du même montant des charges prévue dans d'autres catégories de déchets (il s'agit seulement d'une évaluation).

823. - *Réseau électrique* : cette dépense provoquée par le développement de certaines parcelles sera compensée par le produit des taxes.

#### 4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre... (page 7)

460. - *Canalisations et épuration* : les travaux urgents sont effectués au détriment de ceux qui sont planifiés au budget. Pour que ceux-ci aient quand-même lieu, le crédit supplémentaire doit être accepté.

### **Vote et conclusions**

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 11) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 9 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 22-2017, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2017, 2<sup>ème</sup> série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total **brut** de CHF 801'000.00.

Pour la Commission des finances  
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 12 novembre 2017